



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le **18 SEP. 2025**
ID : 057-245700695-20250910-D2025_132_SI-AR

DECISION 2025-132

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances ALLIANZ d'un montant de 467,46 € et correspondant aux frais de remplacement d'une borne en acier accidentée le 17 janvier 2024 par suite d'un accident de la circulation survenu à Hettange-Grande.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 septembre 2025

Le Président
Michel PAQUET